

## L'Eglise au milieu du village

Les réactions de l'Eglise catholique à l'égard du film «*La dernière Tentation du Christ*» ou contre la promotion du préservatif dans les campagnes antisida ont remis à l'ordre du jour l'éternelle question des rapports entre l'Eglise et l'Etat ou, plus largement, de la place du religieux dans la société; le problème concerne aussi les protestants, quand bien même l'affirmation du caractère personnel de la foi prémunit davantage contre ce type de conflit. Même s'il y a manifestement un lien, cette question doit être soigneusement distinguée du débat interne à une Eglise et qui porte sur des divergences de doctrine, des décisions ou des orientations contestées, dont le dernier avatar est la Déclaration de Cologne qu'ont publiée il y a deux semaines des théologiens catholiques de langue allemande.

Ces prises de position touchent aussi des hommes et des femmes qui adhèrent à une idéologie ou à des partis de gauche. Le matérialisme, dialectique ou non, n'est qu'une des branches du socialisme. La religion n'est pas pour tous les socialistes un opium. Le message évangélique a inspiré de vigoureuses vocations socialistes, liées par exemple aux origines des partis neuchâtelois et vaudois.

Si certaines déclarations ou certaines démarches de milieux ecclésiastiques choquent, à gauche, ce sont avant tout celles qui ont trait à la morale sexuelle, mais pas celles qui concernent la morale économique-financière (Afrique du sud ou secret bancaire, par exemple).

La différence ne réside pas dans les moyens, caractère obligatoire opposé à recommandation: qu'il s'agisse de «Oui à la vie» ou de l'initiative sur les banques, dans les deux cas des milieux religieux ont soutenu l'adoption d'un arsenal juridique.

Mais il faut constater qu'en matière sexuelle, l'Eglise catholique cherche à

imposer à tous un point de doctrine alors que ses prises de position sociales rejoignent le débat public traditionnel. Or, dans une société démocratique fondée sur les droits de l'homme, il serait contraire à la liberté de religion reconnue à chacun que l'Etat sanctionne un point de doctrine pour lui-même.

Les Eglises sont différentes de toutes les autres instances de la société civile en ce sens qu'elles sont animées par une certitude, la foi, au nom de laquelle elles disent le bien et le mal. Cela peut créer pour les fidèles une situation de contrainte psychique, de conflit de conscience que l'on observe à l'extrême dans certaines sectes. Le pluralisme religieux comme la laïcité de la société justifient que les esprits les plus faibles soient protégés.

Le problème peut aussi se poser de manière inverse lorsque la société prétend dicter sa conduite à une Eglise. Le cas s'est posé par exemple dans le canton de Vaud où pasteurs et curés sont rétribués par l'Etat: peut-on encore refuser le baptême ou la bénédiction du mariage au titre d'une appréciation religieuse? Si l'on devait répondre négativement (ce qui est une violation manifeste de la liberté de religion, celle aussi de l'Eglise de décider qui sont ses fidèles et quels sont ses rites), on assisterait à la naissance d'un nouveau droit social: le droit au sacrement.

Pour son bon fonctionnement, l'organisation sociale fondée sur la démocratie suppose la séparation la plus complète possible de l'Eglise et de l'Etat, de la religion et du politique. Car la démocratie ne tend pas à l'absolu; elle suppose seulement que ce qui est voulu par la majorité est bon pour la société. Cela ne suffit certes pas à assurer une pleine justice, et c'est pourquoi le respect des droits de l'homme en constitue le garde-fou.

# De la périodicité de la déclaration d'impôt

(jd) La décision d'instituer une commission d'enquête parlementaire et l'élection complémentaire au Conseil fédéral ont marqué la brève session extraordinaire des Chambres. Pourtant le Conseil national a encore traité du projet de loi sur l'harmonisation de l'impôt direct dans les cantons et les communes. Un nouvel épisode dans une histoire déjà longue.

En effet, c'est le 12 juin 1977 déjà que peuple et cantons donnent mandat à la Confédération de réaliser cette harmonisation. Il faut attendre six ans pour que le Conseil fédéral présente un projet de loi au Parlement. Ce dernier n'avance qu'avec lenteur tant les points de contestation sont nombreux. L'un des objets du litige, c'est le mode temporel de taxation: le projet prévoit la taxation annuelle sur le revenu de l'année en cours,

alors que la Confédération et la plupart des cantons connaissent la taxation bisannuelle sur le revenu antérieur.

Le Conseil national vient d'adopter à une courte majorité la taxation annuelle alors que le Conseil des Etats avait nettement préféré le système bisannuel. La Suisse risque donc de se retrouver seule parmi les Etats industriels à pratiquer une telle taxation. Une singularité qui ne porterait pas à conséquence si elle n'impliquait des inconvénients majeurs: des collectivités publiques on attend qu'elles paient des salaires, qu'elles versent des subventions et qu'elles honorent leurs factures avec de l'argent du jour; mais à travers la taxation bisannuelle sur le revenu passé, l'Etat reçoit de l'argent dévalué. C'est donc sa capacité financière qui est affaiblie.

Aussi, derrière les arguments infondés

des adversaires d'un mode de taxation moderne (surcharge de l'administration et des contribuables), on ne peut s'empêcher de voir une tentative détournée de limiter les ressources de l'Etat.

Il n'est d'ailleurs pas évident qu'il y aura surcharge pour le contribuable. Certes la déclaration tombera chaque année; mais elle sera plus simple, portant sur des données mieux en mémoire, sans moyenne compliquée ou fastidieuse à calculer.

Mais surtout c'est un avantage de payer l'impôt sur son revenu de l'année. Combien de contribuables, notamment des jeunes et des femmes, interrompent leur activité temporairement? La taxation intermédiaire, dans ces cas-là, est refusée. D'où un décalage, source de situations pénibles, entre le revenu réellement disponible et le revenu imposé.

L'administration, libérée des taxations intermédiaires, ferait elle aussi une économie de travail.

La taxation annuelle ce n'est donc pas, en temps de contribuable et d'administration fiscale, deux fois la taxation bisannuelle. ■

## UN CARTEL EBRANLE

# Pas d'assurance contre l'Europe

(yj) Le 31 janvier, jour de l'échéance, le patron de l'Economie publique, Jean-Pascal Delamuraz, signait les papiers donnant force exécutoire aux recommandations de la Commission des cartels concernant les assurances-choses (voir DP 934/12.1.1989 — «contre-feu sur un rapport incendiaire»). Les assureurs intéressés, qui ne vont pas accepter sans autre la suppression de leur cartel, peuvent déposer un recours de droit administratif devant le Tribunal fédéral, qui aurait à se prononcer pour la première fois en telle matière.

Car la procédure est nouvelle, introduite par la Loi sur les cartels, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1986. Dans le délai prescrit, J.-P. Delamuraz a donc donné raison à la Commission, considérant que les accords passés entre les 35 compagnies pratiquant les assurances mobilières (feu, vol, dégâts d'eau, bris de glaces, etc) ne constituaient pas seulement

une restriction notable de la concurrence (art 29, al 2, LCart), mais une entrave caractérisée à une concurrence efficace (art 29, al 3). La Commission des cartels a donc tapé fort et le Département de l'Economie publique avec elle. Si le TF devait les suivre, il faudrait s'attendre à la fin prochaine des cartels, dont l'effectif doit encore approcher le millier. On se prépare déjà à une telle éventualité dans les branches qui se trouvent présentement sous la loupe des commissaires: les banques et leurs diverses conventions, les fournisseurs d'énergie-chaleur, qui s'attendent au pire pour ce printemps, les fabricants de ciment, dominés par Schmidheiny bien sûr, ainsi que les vendeurs de sable, graviers et béton prêts à l'emploi. Quant au cartel-type de la bière, il a, comme on sait, imploré l'an dernier.

La disparition des ententes, qui ont fait de notre pays un véritable paradis des

cartels, ne survient pas par hasard, mais se situe dans la perspective de 1992. Une fois institué le grand marché unique européen, la Suisse, même non membre, ne pourra plus cultiver ses jardins à l'abri des plus dangereux concurrents. Car le Traité de Rome n'a jamais plaisanté sur les accords cartellaires, dûment interdits par les articles 85-86, qui fixent depuis plus de vingt ans les règles du jeu concurrentiel, appliquées de plus en plus strictement depuis leur promulgation.

Il n'y a pas d'assurance contre le vent du large européen, qui souffle par moments en tempête sur la Suisse.

Notons encore que, comme les autres commissions extraparlémentaires, celle des cartels a subi quelques changements au 1<sup>er</sup> janvier dernier. Elle est désormais présidée par le professeur fribourgeois Pierre Tercier, et compte trois nouveaux membres, dont le journaliste genevois Marian Stepczynski, et le professeur bâlois Simonius, en qualité de représentant des Arts et Métiers. Un siège reste à repourvoir, en remplacement de l'ancien président Schluép, auquel pourrait succéder le genevois Peter Tschopp, désormais libéré de tout souci de candidature au Conseil d'Etat de la République. ■

# Résignation d'un côté, référendum de l'autre

(pi) Certaines plantes possèdent, sous terre, autant de racines que l'on peut compter de branches hors sol. Il en va maintenant de même pour les bâtiments: il faut presque compter un étage souterrain de parking pour un niveau de logements, de bureaux ou de commerces. Le plan d'affectation du quartier du Rôtillon à Lausanne, accepté dernièrement par le Conseil communal, ne déroge pas à la règle, ce qui donne à l'ensemble dessiné hors-sol une impression de grande stabilité: 9 étages pour les humains reposent sur 6 niveaux, plus larges, pour leurs véhicules; et le profane a l'impression que, sans ce socle, les meubles ne tiendraient pas...

Et le profane aura bien raison, car la Municipalité est du même avis et précise, dans son préavis, que «*toute l'opération repose économiquement mais aussi urbanistiquement sur la création d'un parking souterrain de 540 places. Il entre dans les objectifs que la Muni-*

*palité s'est fixés en matière de transports*».

Le marché du parking est florissant et la demande au centre, par définition, restera toujours supérieure à l'offre. Les tarifs seront élevés — donc dissuasifs diront les autorités — et l'opération sera rentable.

Urbanistiquement par contre, le bénéfice est incertain. Car qui dit tarif de parcage élevé, dit forte rotation de voitures, donc nombreux mouvements. La création de nouvelles places de parc au centre des villes est un débat en soi et on s'étonne de voir surgir un projet de cette importance avant que les résultats d'une étude sur le stationnement à Lausanne, qui arrivera prochainement à terme, ne soient connus.

Urbanistiquement toujours, ce plan est particulièrement décevant: il gomme le dernier dégagement naturel de la Vallée du Flon, terminant l'œuvre commencée après-guerre qui a eu pour effet de trans-

former les rues Saint-Martin et Centrale en corridor. Par deux fois déjà le Conseil communal avait refusé pareil remplissage de l'espace et un projet existe qui propose une alternative, mais il ne ressortira probablement jamais du tiroir où il dort depuis 1981.

Lorsqu'on parlait du plan d'extension de la plate-forme du Flon, un peu en aval et finalement refusé en votation, n'a-t-on pas entendu les autorités nous expliquer que la Ville ne pouvait faire ce qu'elle voulait, car elle n'était pas propriétaire des terrains. Argument qui n'a pas convaincu et qui n'a pas empêché le déroulement d'un concours dont les résultats sont désormais connus. Pas de risque d'entendre cet argument pour le Rôtillon; la commune y est en effet propriétaire de 2229 m<sup>2</sup>, en majeure partie sur du domaine public, contre seulement 871 du côté du promoteur, qui les cède à la Ville en échange d'un droit de superficie sur le tout pour une durée de 99 ans... General Parking, puisque c'est de lui qu'il s'agit, fait décidément une bonne affaire, même en tenant compte du cadeau à la commune, hors périmètre du droit de superficie, d'un immeuble en piteux état qui va coûter cher en rénovation.

Dans ce contexte, la place piétonne qui subsistera, coincée entre les nouveaux immeubles et la moraine de Bourg, de même que les logements créés, ne suffisent pas à effacer les défauts de ce projet. Un référendum a d'ailleurs été lancé et, une fois de plus, les Lausannois trancheront. ■

## Le complexe du non

(ag) L'annonce du lancement d'un référendum contre le plan d'extension du Rôtillon a créé l'impression, les chroniqueurs politiques ont tenu à la renforcer, que, quoi qu'on fasse à Lausanne, des insatisfaits, du type mécontents professionnels ou éternels, dégaînaient leur référendum.

La chronologie des votations successives semble leur donner raison. Mais cette interprétation est trop rapide.

En fait, la politique lausannoise est devenue incapable de traiter les objets pour eux-mêmes. Et l'autorité s'est mise à jouer sur la peur des citoyens d'être des *neinsager* invétérés.

Dans le cas du Rôtillon, les milieux compétents (architectes et urbanistes, dans leur grande majorité) jugent mauvais le projet: parking surdimensionné à cet emplacement, effet corridor, aliénation du domaine public, etc.

Mais on cherche à emporter la conviction avec des arguments qui n'ont rien

à voir avec l'objet en discussion. On espère que le peuple éprouvera quelque complexe de culpabilité à l'idée d'avoir refusé les JO, que les socialistes ne voudront pas que l'on amalgame leur «non» au projet du Flon à celui du Rôtillon. On vise un «oui» de lassitude ou de dédouanement.

Et pourtant, un supplément de réflexion sur l'aménagement de la Vallée du Flon, concours d'idées et projet Botta, démontre, même si la solution miracle n'est pas encore entérinée, que le plan rejeté par le peuple était insatisfaisant. Plus personne aujourd'hui n'oserait défendre l'accès à un grand parking avec trémie à Bel-Air.

De même au Rôtillon. Mieux, la démonstration a déjà été faite qu'il existe des projets meilleurs.

La réhabilitation du politique serait donc, à Lausanne, le traitement de chaque projet urbanistique pour lui-même.

## Les petits cadeaux amicaux

(cfp) Le livre d'Aymon de Mestral sur le président Motta nous rappelle qu'il a effectué en 1937 une croisière en Méditerranée orientale «en invité d'une grande compagnie de navigation italienne».

Personne, à l'époque, ne semble y avoir trouvé «à redire» puisque le biographe, on oserait presque écrire l'hagiographe, en profite pour bien souligner l'accueil fait au conseiller fédéral voyageant incognito alors que «pendant toute la croisière le drapeau suisse flotte aux côtés du pavillon italien». ■

# Les petits paysans sous pression

**(pi) Jean-Pascal Delamuraz, notre ministre de l'Economie, lutte au niveau international pour l'ouverture des frontières; notre industrie vit du libéralisme. Mais Jean-Pascal Delamuraz, notre ministre de l'Agriculture, doit se battre pour maintenir des barrières empêchant l'importation massive de produits agricoles, attitude qui agace les Etats-Unis, le Canada et la Communauté européenne notamment, tous à la recherche de nouveaux débouchés pour leurs excédents de céréales, de lait et de viande.**

Longtemps secteur intouchable, l'agriculture voit son influence diminuer au fur et à mesure que les pressions de l'industrie d'exportation augmentent; cette dernière craint en effet de devoir faire les frais d'un protectionnisme agricole helvétique. Et si pour l'instant M. Delamuraz parvient encore à jongler avec les discours, il risque bien de devoir lui-aussi choisir son camp.

Restructuration: le mot est à la mode lorsqu'on parle du secteur agricole et

certaines avancent le chiffre de 40'000 petites exploitations devant disparaître, rachetées par les plus grosses, sur les 120'000 que compte la Suisse. Même si le lobby paysan a perdu du poids, ces coupes claires ne passeront que difficilement. Raison pour laquelle les restructurations «naturelles», allant dans le sens souhaité, provoquent une mobilisation d'autant plus marginale que l'initiative Ville-Campagne a été nettement rejetée par le peuple et les cantons.

Ils sont pourtant nombreux les fermiers louant tout ou partie de leur domaine, contraints de l'abandonner parce qu'il leur est impossible de s'aligner sur le prix offert au propriétaire par un plus gros exploitant. Dans ces situations, c'est uniquement le prix du sol qui est en cause. Les exploitations sont viables tant que l'on ne dépasse pas deux ou trois fois la valeur de rendement, mais plus au-delà.

Le canton de Fribourg a vécu ces derniers temps plusieurs de ces «affaires» qui ont défrayé la chronique locale. Les deux cas les plus récents sont ceux de Villarsel-sur-Marly et de Chésopelloz. A Villarsel, le conseiller d'Etat UDC Raphaël Rimaz, directeur de la Justice, de la Police et des Affaires militaires, est intervenu publiquement pour prendre la défense du fermier. M. Rimaz connaît bien le problème, puisqu'avant son élection, il était lui-même paysan — possédant la moitié de son exploitation et louant le reste — et fut le premier président du Comité fribourgeois de lutte contre les injustices foncières. Nous nous sommes entretenu avec lui des problèmes de spéculation foncière et de l'avenir du monde paysan.

INTERVIEW: RAPHAEL RIMAZ

## «Les paysans n'ont pas besoin de subventions...»

**Ces derniers temps, nous avons assisté à plusieurs affaires dans lesquelles des fermiers étaient confrontés à leurs propriétaires qui désiraient vendre l'exploitation au plus offrant, à des conditions telles que l'on atteignait un multiple de la valeur de rendement; s'agit-il de cas isolés ou est-ce que ces affaires sont le révélateur d'une pression nouvelle sur la terre dans le canton?**

Ce n'est certainement pas un fait isolé. Le prix de la terre atteint partout des proportions qui n'ont plus aucune commune mesure avec la valeur de rendement. Ce problème n'est donc pas propre au canton non plus. La terre, qui est rare en Suisse comparativement à ce que connaissent les pays voisins, est une valeur sûre: celui qui investit dans la

terre fait toujours une bonne affaire dans la mesure où elle prend toujours de la valeur.

On a pourtant l'impression que c'est particulier à Fribourg; il semble que si Vaud et Neuchâtel ont vécu ce genre d'affaires il y a une dizaine d'années, c'est plus calme maintenant.

Fribourg, par rapport aux autres cantons, a la particularité d'être bilingue, et le Suisse Alémanique qui doit partir de sa terre natale peut vendre un terrain à bâtir et acheter tout un domaine en Suisse romande. Il préfère alors venir à Fribourg où l'administration cantonale comme l'école sont en principe bilingues. Les Suisses alémaniques ne se sentent donc pas dépaysés chez nous.

En outre, une autoroute comme la N12

amène passablement de Suisses alémaniques dans ce canton; la N1 va, à mon avis, causer elle aussi quelques problèmes. Il est possible par ailleurs qu'un certain nombre de Suisses alémaniques viendront dans notre canton, parce que le prix des terrains, à Berne notamment, est tel que ce n'est plus possible de bâtir. Les gens peuvent ainsi aller s'établir toujours plus loin, ce qui se répercute fatalement sur le prix des terres agricoles.

**Dans un cas, vous êtes intervenu personnellement en faveur d'un fermier, est-ce à dire que les lois existantes ne sont pas suffisantes?**

Il est évident qu'elles ne sont pas suffisantes. Il existe une loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière rurale. Son point fort est l'article 19, selon lequel il peut être fait opposition à des contrats de vente lorsqu'il y a dessein évident d'accaparement ou lorsqu'il y a dessein évident de spéculation. Cependant, au moment de l'achat, il est pratiquement impossible d'apporter la preuve qu'il y a dessein de spéculer. Par contre le dessein d'accaparement est

plus facile à prouver, mais ces cas sont quand même plus rares.

La volonté de conserver une agriculture saine implique une volonté de contenir les prix dans des limites supportables, admissibles pour l'exploitant. Actuellement, on parle beaucoup de l'Europe et des difficultés qu'auront les paysans. Il faut pourtant savoir que les prix de nos terrains sont 10 à 20 fois plus élevés que ceux pratiqués dans les pays qui nous entourent. Il faut donc arriver à contrôler ces prix, ce qui devrait commencer par un contrôle relatif aux terrains à bâtir. Il y a un problème dans la mesure où un exploitant ne peut plus acheter un domaine simplement avec son revenu de paysan sans l'appoint d'un revenu extérieur.

**A moins de rentrer dans le jeu de la spéculation et de vendre une partie du domaine qui est en zone à bâtir.**

C'est ce qu'on (*le Comité contre les injustices foncières, réd*) a envisagé à un moment donné, dans le cas de Chésoelloz. La seule possibilité aurait été de mettre en zone à bâtir et de vendre le mètre à 100 ou 200 francs. Le fermier aurait ainsi pu payer son domaine. Mais on aurait alors mis un pied dans l'engrenage, ce qui nous gêne beaucoup.

**Le rachat des petits par les gros va dans le sens souhaité au niveau national et international. L'Union suisse des paysans se prépare à une diminution du nombre des exploitations, le Conseil fédéral souhaite diminuer les subventions et s'aligner plus ou moins sur ses partenaires du GATT et de l'Europe. Ne menez-vous pas un combat d'arrière-garde en protégeant les petits?**

Il ne faut pas perdre de vue que «supprimer» des paysans équivaut à supprimer des postes de travail avec, souvent, la nécessité comme corollaire de devoir augmenter la main d'œuvre étrangère dans l'agriculture. Il n'y a pas de miracle.

On constate, d'autre part, une diminution «naturelle» importante du nombre d'agriculteurs et il faut encourager les jeunes chaque fois qu'ils sont décidés à reprendre une exploitation. Par ailleurs, il faut se demander ce qu'apporte la concentration car si, d'un côté, les gens trouvent normal qu'il y ait concentration, ils n'hésitent cependant pas à déplorer le fait qu'il y ait industrialisation de l'agriculture, uniformisation des goûts et utilisation massive de produits

chimiques. J'y vois une certaine incohérence.

Il y a des choses qu'il faudrait dire franchement: l'agriculture n'a pas besoin de subventions, si on accepte de payer le prix coûtant pour ses produits. Pourquoi a-t-on donné des subventions? Parce qu'il y avait autrefois des grandes familles et qu'il fallait donner à chacun la possibilité d'acheter des produits alimentaires. Aujourd'hui, la situation est devenue paradoxale: ce qui est essentiel à l'existence de l'homme est la seule chose qui soit subventionnée; les autres produits sont achetés au prix coûtant. Ce qui est indispensable, on ne peut pas le payer. Les gens ont toujours l'impression que l'on subventionne l'agriculture, mais les subventions profitent autant au non agriculteur, même plus. Et puis, il y aurait des conceptions plus fondamentales à remettre en cause: on va chercher des produits dans le tiers monde à des prix de misère alors que ces produits seraient très utiles là-bas, voire indispensables.

**Si nous supprimions les subventions aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, nous arriverions à une situation où les produits suisses seraient plus chers que ceux de l'étranger, ce qui ne nous permettrait pas d'ouvrir les frontières.**

Je pense qu'il doit y avoir une solidarité suisse aussi; on vit dans un pays où le paysan «achète suisse» lui aussi. Le problème de la compétitivité existe, mais est-ce que les paysans suisses sont moins compétents que nos voisins d'Europe? C'est tout le contexte helvétique qui fait que les prix sont plus élevés, il faut le dire aussi. Si on avait les prix des terrains que connaît la France, nous aurions moins de problèmes. Il est clair que par rapport aux paysans européens, le paysan suisse n'est pas mal loti, il est même bien loti; mais on doit vivre dans ce pays où tout coûte plus cher: le sol, les produits industriels, les machines, les charges sociales, etc.

**Que pensez-vous de la proposition de payer les paysans, de les subventionner pour moins produire, pour qu'ils deviennent des jardiniers qui entreprendraient le paysage?**

Ce n'est pas du tout de cette manière-là que je conçois les choses et cela me heurte, même s'il devenait inévitable d'en arriver là.

**Vous êtes vous-même propriétaire d'un domaine. Vous n'avez jamais été**

**tenté de vendre et d'empocher le bénéfice?**

Un vrai paysan ne vend pas, non. Je suis propriétaire d'un petit domaine, et on m'a proposé de mettre du terrain en zone à bâtir derrière ma ferme. J'ai refusé. Le paysan considère que la terre est un outil de travail, pas un objet de spéculation. Le drame réside justement dans le fait qu'aujourd'hui la terre est devenue un objet de spéculation comme le veut le système dans lequel on vit. Je ne crois pas que cela soit viable à long terme. Et puis, il faut savoir si on veut retourner cinq siècles en arrière, à l'époque où la terre était propriété de quelques-uns. La propriété du sol s'est démocratisée depuis cette époque, mais on assiste maintenant à une marche arrière.

**On l'a dit, dans un cas vous avez pris position publiquement pour défendre un fermier. Ce rôle ne revenait-il pas à votre collègue en charge de la Direction de l'agriculture? N'y a-t-il pas eu conflit de pouvoir?**

Je revendique le droit de donner mes opinions de citoyen. J'étais président du Comité contre les injustices foncières, je suis sensible à ces actions et je ne vois pas pour quelles raisons un élu du peuple serait un demi-citoyen et devrait se taire. Mais ce problème touche tout ce qui est «officiel». Jusqu'à maintenant, je n'ai pas vu beaucoup de personnalités qui s'exprimaient officiellement dans des affaires de ce genre. Elles s'expriment dans des assemblées paysannes ou dans des assemblées politiques, mais pas sur le terrain.

**Vous pensez qu'ils devraient plus s'engager?**

Je ne veux pas porter de jugement. En ce qui me concerne, je fais ce que je crois être bien et ce que je crois devoir faire. Mais il devrait en tout cas y avoir des positions claires. On me répliquera, bien sûr, qu'il y a parfois des positions claires. Cela signifie bien souvent qu'il y a un article une fois par année et que, par la suite, on n'en parle plus pendant longtemps.

**Comment imaginez-vous l'agriculture fribourgeoise du XXI<sup>e</sup> siècle?**

Les paysans seront encore moins nombreux. Cela sera-t-il mieux? Les paysans restants seront-ils mieux lotis, plus heureux que ceux d'aujourd'hui? J'en doute. Dans l'histoire, le monde paysan a toujours été un facteur d'équilibre. J'espère qu'il continuera à jouer ce rôle dans le futur! ■

# Le bi-centenaire et la Suisse

Le bi-centenaire de la Révolution française aura eu pour effet de provoquer un discours, torrentiel, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas toujours porteur de lumière! Par exemple, très régulièrement, nos amis français parleront de Necker et de sa fille, Mme de Staël, comme de *Suisse* — ce qui est nous faire un honneur auquel Pierre Cordey et d'autres eussent été sensibles, mais témoigne d'une incompréhension fâcheuse: née à Paris, grandie en France, Mme de Staël n'est à aucun degré Suisse, puisque son père, Allemand d'origine, était Genevois d'adoption et que Genève n'entre dans la Confédération qu'en 1815 — deux ans avant sa mort — et que sa mère était Vaudoise, sujette de Berne et non Confédérée.

Quant aux articles parus chez nous, ils relèvent quelquefois plus de la légende, dorée ou pas dorée, que de l'Histoire, et c'est encore le roman de Claude Berney, *La Face cachée du Lion de Lucerne*

(Cabédita, Morges) qui m'en apprend le plus, notamment sur la réalité du service à l'étranger.

Voici par exemple un texte publié dans *VO-Réalités*, hebdomadaire de la défunte *Voix Ouvrière* (qui n'a pas survécu, malgré les millions que l'URSS mettait à sa disposition — ça c'est curieux, *Le Matin* devrait enquêter), consacré à Lazare Carnot, «l'Organisateur de la Victoire», qui se trouve très justement loué pour avoir créé les armées qui permirent à la République de lutter contre les «tyrans».

Oui, mais...

A cause de Michelet, qui l'admire, j'avoue avoir éprouvé à l'endroit du «Grand Carnot» quelques sentiments forts. Je crois malheureusement que sur ce point tout au moins, il faut donner raison à Guillemin (dans son attachant *Roberpierre*): la croisade pour la liberté des peuples a été pour une bonne part synonyme de mise à sac de l'Europe, une entreprise de pillage très programmée (par Cambon, le responsable des finances) pour remplir les caisses de la République que la Royauté, malgré

Necker, avait laissées vides. Autre exemple: dans un article intitulé *La Révolution et nous*, Philibert Muret écrit ces lignes remarquables: «*Du passé faisons table rase!*» *Ce cri de guerre a couvert une des plus formidables entreprises de démolition de l'histoire.*»

Surmonté l'étonnement de voir citée l'*Internationale* (1871) à propos de la Révolution française (1789-99) — un amalgame propre à faire pâlir de jalousie le regretté Fouquier-Tinville et se retourner dans sa tombe le non moins regretté Charles Gilliard (notez: depuis une quarantaine d'années qu'il est mort, il a dû prendre une certaine habitude de ce genre d'exercices, ne serait-ce qu'en lisant Mme Sandoz) — je me suis demandé si vraiment la Révolution avait fait «table rase»... Hélas non, pas pour ce qui compte à mes yeux.

Malgré un éloquent plaidoyer de Robespierre (!), la peine de mort ne fut pas abolie. La misère non plus, qui augmente au XIX<sup>e</sup> siècle, du fait de l'industrialisation.

Malgré de nouveau Robespierre, la France se lance dans vingt ans de guerre. Quant à l'égalité...: aucun des chefs révolutionnaires n'a songé à accorder des droits à la femme! Et c'est toujours la règle de Saint Paul (Cor. I, XIV, 36): *Taceat mulier in ecclesia* — *Que les femmes se taisent dans les assemblées*. Et dans la République! ■

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: JeanLouis Cornuz

Jean Ziegler

### Abonnement:

65 francs pour une année

### Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

### Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

### Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

## CHRONIQUE CHINOISE

# Maisons du peuple

Pendant des décennies, le logement urbain a été pris en charge par les unités de travail et loué à des prix très bas. Par exemple, le loyer d'un appartement de trois pièces à l'Institut des langues étrangères de Xi'an se monte actuellement à 5 yuans (la somme des deux salaires des enseignants qui y habitent est de 260 yuans par mois). Les célibataires logent chez leurs parents ou en dortoirs (8 personnes dans 15 m<sup>2</sup>). Lorsqu'il/elle se marie, le/la Chinois-e dépose une demande auprès de son entreprise pour obtenir un appartement d'une pièce (environ 15 m<sup>2</sup>). La demande sera agréée: 1) si le requérant travaille depuis au moins cinq ans dans l'entreprise;

2) s'il a de bons antécédents; 3) si son entreprise a un chiffre d'affaires suffisant pour gérer des appartements.

### 8m<sup>2</sup> par personne

Ce système engendre des inconvénients. C'est une énorme perte d'argent pour l'Etat, qui se voit obligé de construire et d'entretenir des immeubles dont le rapport est loin de couvrir les frais engagés. D'autre part, les locataires ne se sentent pas concernés par la maintenance des locaux qu'ils occupent; il n'y sont pas chez eux et n'y investissent rien, ni matériellement, ni affectivement. De plus, ce système encourage la

corruption et le népotisme; ceux qui jouissent du pouvoir d'attribution des logements sont tentés d'en faire profiter leurs proches ou de le monnayer.

La réforme poursuivie actuellement par l'Etat, en encourageant les locataires à devenir propriétaires, vise à récupérer des sommes importantes qui permettront de construire de nouveaux immeubles et de pallier la pénurie. En l'an 2000, l'Etat espère arriver à 8 m<sup>2</sup> en moyenne par personne. Il espère aussi que les gens se mettront à investir dans leur logement, qu'ainsi l'énorme demande en appareils électroménagers baissera (elle commence à poser de sérieux problèmes pour l'approvisionnement en énergie électrique; à ce propos, la Chine s'engage à fond dans l'aventure nucléaire...) et que l'argent se remettra à circuler. L'Etat encourage donc l'achat à coup de prêts et de subsides; le logement acquis pourra être légué; il pourra aussi être revendu après cinq ans.

### **Vers un vrai foyer?**

J'en arrive maintenant aux Chinoises que l'on pousse à rejoindre leur foyer (voir DP 929). Ce logement qui leur appartiendrait pourrait être un espace à investir et à mieux aménager. Car jusqu'ici, les intérieurs chinois semblent très négligés. J'ai été frappée par la saleté des endroits, la tristesse des éclairages au néon, la hideur des sols de ciment brut. Au milieu d'une pièce trône la TV, au milieu de la cuisine le réfrigérateur, en général surdimensionné. Les balcons, vu l'exiguïté des logements, servent de pièce supplémentaire. C'est un cauchemar de nattes effrangées, de plantes poussiéreuses, de balais-serpillières grisâtres.

On le voit, rien de bien exaltant pour une femme réduite à «s'épanouir» dans son ménage. En revanche, si le logement vient à être considéré comme un bien de consommation, qu'on lègue, dont on hérite, qu'on peut revendre, qui prend de la valeur avec le temps, peut-être deviendra-t-il un jour semblable à ce que j'ai vu dans un spot publicitaire télévisé: un garçon d'une douzaine d'années rentre de l'école et entrouvre la porte de la cuisine où sa mère s'affaire aux fourneaux. Tout le décor, soigné, n'est guère encore qu'un rêve de publiciste et un grand pari de l'Etat.

Catherine Dubuis

REPLIQUE: FAUT-IL PRIVATISER LA TV ?

## **Jean Ziegler précise**

**Vous avez pu lire, dans DP 935, la position de Jean Ziegler sur la révision de la loi radio-TV, actuellement en discussion en commission parlementaire, ainsi que la réplique d'Yvette Jaggi.**

**Jean Ziegler nous demande de publier les précisions suivantes:**

1. Madame Jaggi avec virulence me reproche ce qu'elle appelle mes «motivations». Elle serait troubles: «frustré» de ne pas m'exprimer plus fréquemment à la télévision, j'attaquerais celle-ci. Je tombe des nues. Je ne me sens nullement frustré par rapport à aucune des trois chaînes publiques. Tout au contraire! Il me semble que la TVR dans ses émissions réservées à cet usage rend assez régulièrement et tout à fait convenablement compte de mon travail de conseiller national à Berne. De la même façon qu'elle le fait pour mes autres collègues. La Télévision tessinoise m'a invité à un intéressant débat pas plus tard qu'il y a deux mois. Quant à la Télévision alémanique là non plus je ne ressens aucune «frustration»: tout récemment, j'ai eu longuement la parole lors d'un débat («Café fédéral»); de plus cette chaîne a consacré une émission littéraire toute récente à *Genossen an der Macht* (la version allemande, qui vient de paraître à Francfort, de mon livre *Vive le pouvoir*).

J'entretiens des rapports personnels de longue date avec plusieurs dirigeants et créateurs notamment de la Télévision romande. Des rapports d'estime. Avec certains d'entre eux: des rapports de confiance et d'amitié. Leur difficile travail m'impressionne. L'attaque personnelle de Madame Jaggi manque donc totalement son but.

2. Sur le fond: la situation télévisuelle en Suisse est préoccupante. Elle exige réflexion: l'audience de la télévision publique s'érode, l'assaut des télévisions étrangères est rude. Ces assauts iront croissant dans un proche avenir. Quelle riposte? Augmenter la redevance, donner des moyens très considérablement accrus à la télévision publique? Bien sûr, ce serait la solution souhaitable.

Mon expérience bernoise m'indique qu'elle n'est pas du tout envisagée par les autorités. Quelle autre solution alors? J'avais énoncé celle de la création d'une télévision privée suisse à qui le Conseil fédéral — il en a les compétences — imposerait des cahiers de charge stricts. Suis-je pour autant un valet du capital? Il suffit de relire *Une Suisse au-dessous de tout soupçon* pour trouver la réponse.

3. Rudolf A. Strahm, dont je tiens en haute estime les analyses et les avis, me dit qu'une solution consisterait dans la création d'une télévision privée dont les responsables (financiers, de création) seraient des collectivités associatives, des groupements syndicaux, démocratiques. L'idée me paraît séduisante. Il faut l'explorer.

4. Je suis fermement convaincu que les Berlusconi, Bouygues, etc, ne sont pas une fatalité pour la Suisse. Le projet initial pour la France, formulé par Jack Lang et approuvé par François Mitterrand de faire appel partiellement au privé pour aider à endiguer la concurrence étrangère a été mal réalisé en France. Pour de multiples raisons qui tiennent à la particularité de ce pays. L'idée initiale de Jack Lang me paraît néanmoins recevable.

Dire que toute télévision qui n'est pas publique est nécessairement débile me paraît une affirmation dogmatique. J'ai une (modeste) expérience de plusieurs collaborations avec des télévisions privées étrangères: très récemment encore avec la CBS des Etats-Unis et la Granada-Télévision d'Angleterre. Les interviews auxquels j'étais soumis par les journalistes de ces chaînes ont été des interviews durs, professionnels, critiques, informés et intelligents.

5. Que va-t-il se passer maintenant en Suisse? Rien du tout. Je crains que la situation dangereuse — pour notre identité, pour la formation de notre conscience collective — va continuer à se détériorer sans que les autorités fédérales aient la vision, le courage politique de réagir.

Jean Ziegler

# La périurbanisation de l'Ouest lémanique

(ag) Le paysage se recompose sous nos yeux. Pas besoin de superposer des estampes ou d'anciennes photographies sur les prises de vues actuelles: les transformations vont plus vite que la persistance rétinienne de l'image. Ça bouge en continu.

Ces bouleversements ont donné à la géographie une nouvelle dimension et un grand poids dans les sciences humaines. Mais l'exercice ne peut pas être seulement une théorisation. Le politique et l'aménagement du territoire sont directement concernés par ces remodèlements et ces redistributions.

## Préfixe

La géographie a tenté de cerner le problème avec des préfixes simples. On quitte un lieu pour un autre: «ex». Exode campagnard du siècle passé ou du début de ce siècle, les villes se développent, casent en banlieue les nouveaux arrivants en appliquant des critères de forte discrimination sociale. Puis la ville, à l'étroit dans sa nouvelle peau, se met à rejeter à son tour ce qui l'encombre: des industries bruyantes ou polluantes, des HLM qui ne s'inscrivent plus dans un tissu urbain, des surfaces commerciales à grands parkings. C'est l'exurbanisation.

La mobilité a fait sauter ce schéma trop simple. L'exurbanisation ne concerne plus seulement des zones contiguës de la ville-centre, mais des régions considérées comme rurales. Il fallait un nouveau préfixe pour nommer le phénomène: ce fut la périurbanisation. Elle est de première importance, en Suisse, compte tenu de la faible distance qui sépare les centres cantonaux (siège des autorités gouvernementales, du tertiaire supérieur, des activités culturelles ou de loisirs) et les centres secondaires qui font preuve d'une bonne vitalité. La périurbanisation dispose donc de possibilités très fortes de diffusion: un point particulièrement sensible est l'Ouest lémanique. C'est l'objet du travail de Jacques Longchamp\*.

La périurbanisation peut être analysée

de différents points de vue: les origines de la population résidente, les mouvements pendulaires, l'occupation du sol, son prix, les types de construction, etc. Par exemple, l'évolution démographique démontre que l'exode rural n'a pris fin qu'en 1950, que l'augmentation de la population a porté d'abord sur les centres régionaux; ensuite seulement se développe la périurbanisation.

## Les pendulaires

Dans les communes rurales de l'Ouest lémanique en 1980, 57,1% des travailleurs sont des migrants. C'est beaucoup plus que la moyenne suisse; 32% d'entre eux gagnent des centres régionaux comme Rolle, Morges, Nyon et 53% Lausanne ou Genève. En 1970, les pendulaires sur Lausanne et Genève n'étaient que 37%. La dépendance de l'Ouest lémanique à l'égard des deux grands pôles s'est donc accentuée; elle doit correspondre à une tertiarisation de niveau supérieur des grands centres, de Genève plus particulièrement.

## Le questionnaire

Une des originalités du travail de Longchamp est d'avoir dressé le portrait, sur la base d'un questionnaire représentatif, des résidents périurbains.

Il est sans surprise: marié, deux enfants encore en âge de scolarité, cadre avec une forte proportion d'enseignants; souvent la femme a une activité professionnelle propre; ils sont fortement motorisés (deux, voire trois voitures), moyennement intégrés; heureux d'être «chez eux», ils participent peu à la vie associative; Monsieur, qui travaille en ville, est encore plus satisfait de sa résidence campagnarde que Madame, qui, même si elle travaille, souffre de contacts moins faciles.

La seconde génération semble également satisfaite. On a peut-être annoncé trop vite «la mort des villas».

En revanche, la capacité des pouvoirs publics, des communes au premier chef

et de leurs habitants de contrôler le flux migratoire est aussi mise en évidence.

A lire Longchamp et son travail de grande qualité, on en retire à la fois le sentiment que la périurbanisation est un mouvement presque irrésistible comme le fut l'exode rural, et que pourtant la capacité du politique d'influencer et de guider l'évolution subsiste.

On pourrait donc ne pas désespérer de l'aménagement du territoire... ■

\* Jacques Longchamp. *La Périurbanisation dans l'Ouest lémanique*, Lausanne 1989. Thèse de doctorat présentée à l'Université de Lausanne. L'ouvrage est disponible à la librairie Couvaloup à Morges.

## ECHOS DES MEDIAS

A peine lancé, l'hebdomadaire gratuit genevois *Jeudi sport et loisirs* change de rédacteur. Jean-Jacques Rosselet a en effet quitté le bateau «en raison de divergences sur la manière de gérer l'hebdomadaire».

L'hebdomadaire du PS allemand (SPD), le *Vorwärts*, va disparaître après 113 ans d'existence. Le tirage de 46'000 exemplaires est insuffisant pour assurer une parution sans déficit.

A prendre en considération que le SPD compte 900'000 membres!

3SAT, le programme télévisé germanophone auquel collabore la SSR, vient de lancer une émission hebdomadaire d'informations boursières. A un jeu boursier opposant trois professionnels, c'est une femme qui représente l'UBS. A la première émission on lui a fait remarquer que ses placements étaient de tendance conservatrice et Erika Noll a répondu que c'est la tendance générale des banques suisses dans ce domaine.

Il aurait été difficile de contester à Ringier le premier rang en Suisse dans le domaine de la communication. On avait évalué la progression du chiffre d'affaires de 700 millions à 1700 millions si l'acquisition du groupe d'impression Krueger aux Etats-Unis s'était réalisée.